
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 3 mars 2021 à 19h30 en visioconférence

PV adopté et publié le 1^{er} avril 2021

Présents (20) : Florence GAILLARD - Gérard GALLO - Danielle GILET - Jo HEBEL - Michel HOUDBINE - Alexis HUAULMÉ - Claire LAHAIE - Julien LAHAIE - Serge LARCHER - Didier MATHIS - Jean-Pierre MOREAU - Stéphane MOREAU - Dominique PÉARD - Jérôme PORTIER - Anne RÉMOND - Annaïck RICHARD - Pierre SIONNEAU - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Laëtitia SZWED-BOBET - Corinne VERMEIL

Assistent : Annita CRUAULT - Stévann PICHON.

Excusés : David BURGUIN - Jean Christophe KNOCKAERT

Ouverture de la réunion à 19h35.

1. Validation de la composition de la Commission Territoriale de Communication

Délibération présentée par Laëtitia SZWED-BOBET – Présidente de la Commission Territoriale de Communication

La composition de la commission est la suivante :

Laëtitia SZWED-BOBET	Céline BLANDIN	Guillaume KIRSCH
François LE PONNER – 44	Sophie VIOLLEAU - 49	Nathalie THIBAUT - 72
Éric GARNIER – 53	Vanessa ROUBY-LEBEAU - 85	

Décision :

Validation de la composition de la Commission Territoriale de Communication avec 17 voix pour, 1 abstention.

2. Validation d'une personne supplémentaire au sein de la Commission Territoriale d'Arbitrage

Délibération présentée par Didier MATHIS – Président de la Commission Territoriale d'Arbitrage

Dans le cadre du fonctionnement de la CTA et de son bureau exécutif, nous avons souhaité avoir un représentant de chaque comité. À ce titre pour le comité 53, nous souhaitons valider Monsieur Alexandre PÉARD comme membre du Bureau Exécutif de la CTA. Didier Mathis précise que la CTA est toujours en attente d'un représentant officiel du comité 44, représentant qui n'est pas obligatoirement membre du Conseil d'administration.

Décision :

Validation d'une personne supplémentaire au sein de la CTA avec 18 voix pour.

3. Validation du représentant de la Ligue à l'audience collégiale du 23/03/2021 concernant le dossier prud'homal en cours

Délibération présentée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Le 23 mars prochain, aura lieu l'audience collégiale au Tribunal d'Angers concernant le dossier prud'homal en cours. À ce titre, la Ligue doit être présente afin d'accompagner notre avocat. Alexis HUAULMÉ, pour raison professionnelle, ne pourra pas être présent. Alexis Hualmé propose que la Ligue soit représentée par le vice-président délégué, Serge Larcher. Il précise également que ce sont les avocats des 2 parties qui vont s'exprimer, le représentant de la Ligue n'a pas de prise de parole. Le délibéré aura lieu le 31 mai, la Ligue sera ensuite informée. L'avocat de la Ligue est Maître Ropars, depuis le début de la procédure.

Décision :

Validation de Serge LARCHER comme représentant de la Ligue à l'audience collégiale du 23/03/2021 avec 16 voix pour, 2 abstentions.

4. Compte-rendu du Conseil des Territoires avec la FFHB le 18 février dernier

Présenté par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Le 18 février dernier, Alexis HUAULMÉ et Serge LARCHER ont participé par visioconférence au Conseil des Territoires, afin d'évoquer l'avenir autour de 3 axes principaux.

Alexis HUAULMÉ présente le PowerPoint reçu de la part de la FFHB, afin de détailler et expliquer ce plan non définitif à ce jour. Il précise que ce plan n'est pas encore voté par la FFHB. Une fois chose faite, une communication forte et simple sera faite auprès des clubs par la FFHB.

Alexis HUAULMÉ expose les dispositifs évoqués par la FFHB pour financer des actions et projets Ligue, Comités et clubs.

- ☛ ANS (Agence nationale du sport) Projets Ligue/comités/clubs
- ☛ ANS Emploi Ligue/comités/clubs
- ☛ PGE (prêt garanti par l'État) à destination des structures en difficulté, en raison de la crise sanitaire.
- ☛ ANS Fonds de solidarité Ligue/comités/clubs, aide liée à la crise sanitaire
- ☛ BOP DRJS (budget opérationnel, direction régionale de la jeunesse et des sports) : projet Pôle, dispositif ne faisant plus partie du pacte car financé désormais par la DRDJS (direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale).
- ☛ Pacte de développement :
 - Nouvelle enveloppe budgétaire distribuée selon les diagnostics reçus.
 - Nouveaux principes : diagnostic avant contrat territorial signé avec FFHB, adapté à chaque territoire. Un plan de reprise comprenant un volet éducatif pratiquant (30min/jour de sport dans écoles) pour encourager la reprise ainsi qu'une aide au renouvellement des licences (gratuité part FFHB, hors assurance, hors Maison Du Handball (MDH)). Ce point est un engagement fort de la FFHB attendu par les licenciés.

Corinne VERMEIL s'interroge sur le fait que le Handensemble ne soit pas évoqué dans le plan de reprise dans les écoles.

Alexis HUAULMÉ précise que c'est à chaque territoire d'indiquer ses priorités dans son diagnostic et contrat.

Jo HEBEL évoque une inquiétude quant à la disparition de clubs suite à une éventuelle baisse de licenciés. Il faut se préoccuper de l'état de santé des clubs, des dirigeants bénévoles. Comment les clubs et leurs bénévoles vont-ils réagir à la reprise ?

5. Plan de relance et soutien financier pour les clubs en difficulté

Présenté par Stéphane MOREAU – Trésorier Général de la Ligue

Le 12 février, les ligues et les comités ont reçu de la part de la FFHB un mail concernant le plan de relance et le soutien financier des clubs en difficulté.

La FFHB a souscrit un Prêt garanti par l'État (PGE) pour mettre en place des prêts à destination des clubs en difficulté financière. L'information sera relayée par les comités aux clubs. Un dossier financier sera à constituer par les clubs faisant la demande d'un prêt. Le représentant du territoire aura pour mission d'examiner et d'analyser les dossiers reçus selon des critères précis. Les dossiers seront ensuite transmis à la FFHB.

Conditions du prêt : pas de délai de remboursement à ce jour, pas d'intérêts, validité de 2 ans.

À noter que les difficultés financières au sein des clubs vont apparaître en septembre et après.

6. Compte-rendu de la visite de l'Expert-Comptable concernant l'exercice 2020

Présenté par Stéphane MOREAU – Trésorier Général de la Ligue

Les 8 et 9 février dernier, notre expert-comptable est venu au siège de la Ligue afin de réaliser les comptes annuels de 2020.

Le résultat financier de l'exercice 2020 devrait correspondre à l'estimation faite en décembre avant l'aide accordée aux clubs, soit un bénéfice d'environ 9 000 euros.

Un nouveau plan comptable associatif a été mis en place en 2020, les clubs doivent en être informés.

Suite à ce nouveau plan et afin de permettre une comparaison entre les exercices 2019 et 2020, un reclassement des comptes 2019 est actuellement en cours.

La mise en place d'une commission finances est nécessaire afin d'apporter une aide et des informations aux clubs.

Une présentation définitive des comptes 2020 sera réalisée lors du prochain Conseil d'Administration.

7. Premier temps d'échange autour du budget prévisionnel 2021

Présenté par Stéphane MOREAU – Trésorier Général de la Ligue

Le budget présenté par Stéphane Moreau est non figé, il sera définitif pour le CA du 24 avril prochain.

Cette première ébauche prend en compte les demandes de chaque commission.

Plusieurs hypothèses de recettes et dépenses sont évoquées afin d'évaluer le résultat 2021.

Ce résultat devrait être déficitaire de 374 000 euros, mais la Ligue a des réserves suffisantes pour le permettre et ainsi aider les clubs et licenciés.

8. Mise en place d'un PGE (prêt garanti par l'État) au sein de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Délibération présentée par Stéphane MOREAU – Trésorier Général de la Ligue

Le Trésorier Général propose de souscrire un PGE (Prêt garanti par l'État) au sein de la Ligue de Handball des Pays de la Loire d'un montant de 250 000 € auprès de la Caisse d'épargne, afin de lutter contre la forte incertitude économique actuelle et plus particulièrement la baisse des licenciés pour 2020/2021 (- 4 000 licenciés, soit - 13,50 %) et l'incertitude la plus totale pour la saison 2021/2022.

Décision :

Validation de la mise en place d'un PGE au sein de la Ligue, avec 18 voix pour.

9. Composition du groupe de travail sur l'accompagnement des clubs saison 2021/2022

Présenté par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Suite à la décision du dernier Comité Directeur de mettre en place un groupe de travail, vous trouverez ci-dessous les retours que nous avons eus à ce jour et les 5 clubs qui ont répondu positivement et qui ont fortement apprécié la démarche :

Alexis HUAULMÉ	Stéphane MOREAU	Anne RÉMOND
Serge LARCHER	Gérard GALLO	Michel HOUSBINE
Danielle GILET	Annaïck RICHARD	Corinne VERMEIL
Jean-Christophe KNOCKAERT	David BURGUIN	Stévann PICHON
Laëtitia SZWED-BOBET	CJ BOUGUENAI - 44	US JUVARDEIL - 49
AS AMBRIÈRES LES VALLÉES - 53	LA BAZOGE - 72	SL AUBIGNY MOUTIERS - 85

À ce jour, nous n'avons pas eu de retour des comités 44 et 53 pour savoir s'ils souhaitent participer à ce groupe de travail. La première réunion par visioconférence aura lieu le mardi 9 mars 2021 à 19 h.

Corinne VERMEIL pose sa candidature comme représentante du comité 44 au sein de ce groupe de travail. Elle souhaite savoir comment les clubs figurant dans ce groupe ont été choisis.

Alexis HUAULMÉ précise que les comités ont été sollicités pour valider le choix des clubs choisis par la Ligue.

Corinne VERMEIL et Dominique PÉARD auraient préféré que le choix du club soit fait par le comité et non la Ligue.

10. Points divers reçus via le Google Drive et informations diverses

1. *Projet de rencontre « BHV » (Basket / Hand / Volley) Pays de la Loire*

Dans le cadre de notre collaboration et comme cela peut se faire au niveau national, une rencontre avec les directeurs des 3 ligues est programmée le 8 mars 2021.

La démarche a été appréciée par les 2 autres disciplines.

Les directeurs de ligues ont une réunion le lundi 8 mars 2021, suivra une réunion entre secrétaires généraux et présidents de ligue.

2. Fauteuils pour la pratique du Hand fauteuil : Gérard Gallo rappelle ce qui est écrit dans la convention avec la région sur les appels à projets où celle-ci finance l'achat des 20 fauteuils : pas de revente possible avant la fin de la période d'amortissement. Stéphane MOREAU précise que ce dispositif intervient uniquement pendant la période d'amortissement et, de notre côté, les fauteuils sont amortis depuis octobre 2020.
3. Campagne ANS emploi : Serge Larcher précise que le début de cette campagne devrait être le 17 mars prochain.

Clôture de la réunion à 22h00.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ
Président de la Ligue

